



**Règlement du Jeu-Concours**  
**"Gagnez une journée VIP avec la moto de vos rêves !"**  
Jeu-Concours sans obligation d'achat

### **1. Organisation**

La SARL Technik Moto inscrite au RCS de Nice sous le n°532 422 599 00011 dont le siège social se trouve 1 place de l'église Saint Isidore, 06200 Nice, organise du 25 août au 6 septembre 2020 un jeu dénommé :

**"Gagnez une journée VIP avec la moto de vos rêves !"**

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

### **2. Participation**

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure (18 ans minimum), à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en oeuvre de ce jeu directement ou indirectement.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

Il est précisé qu'une personne physique ne pourra gagner qu'une seule fois. Elle ne pourra en aucun cas transmettre sa place à une tierce personne. En cas d'annulation de l'événement, aucune contre partie financière ne peut être demandée ni attribuée. Au cas où le gagnant ne serait pas disponible, l'organisateur effectuera un nouveau tirage au sort pour le remplacer.

### **3. Modalités de participation**

La participation au jeu s'effectue sur les pages Facebook et Instagram de la société Technik Moto (@Technikmoto), et sur les posts qui permettront de gagner le prêt d'une moto. La participation est individuelle. Pour participer au jeu, le participant doit :

- Liker la page
- Liker le post
- Laisser un commentaire en taguant trois personnes

Un tirage au sort sera fait pour chaque lot (prêt d'une moto de la liste en annexe 4) et le gagnant sera contacté en message privé.

Le gagnant doit être titulaire du permis de la moto concernée en cours de validité (A ou A2).

### **4. Dotations**

Le gagnant aura à sa disposition, la journée du dimanche 6 septembre 2020, de 8h à 19h, le prêt d'une moto Kawasaki désignée à l'avance. Cette moto sera assurée par l'organisateur.

Le gagnant sera encadré par l'équipe Technik Moto afin de se rendre sur la ville de Barcelonnette pour assister au salon *Alpes Adventure Motofestival* qui se déroule du 4 au 6 septembre 2020.

Le gagnant devra suivre les indications de l'équipe au niveau de l'organisation.

Il devra avoir un équipement moto complet.

Un départ sera organisé le dimanche matin à la concession Technik Moto située à Nice.

Le gagnant devra fournir son permis de conduire et remplir une fiche de prêt.

Une franchise de 1500 euros sera exigée en cas d'accident.

Il pourra se faire accompagner sur la moto par un(e) passager(e), sauf un enfant de moins de 16 ans.

Les frais d'essence pour le trajet aller-retour seront à la charge de l'organisateur.

Un déjeuner sera offert sur le site de Barcelonnette dans le restaurant "Chez Antoine", 6 place Manuel, 04400 Barcelonnette. Ce dernier sera composé d'une formule apéritif/plat/dessert/café. Les plats ou boissons supplémentaires seront à la charge du gagnant.

Un accompagnant par gagnant peut être accepté, mais son repas sera à ses frais. Sa présence devra être confirmée au plus tard le 1er septembre 2020.

Le gagnant devra respecter les horaires de départ de l'organisateur pour les trajets aller-retour entre Nice et Barcelonnette.

Les motos concernées par ce jeu sont les suivantes :

- Kawasaki Z650 (version A2)
- Kawasaki Ninja 650 (version A2)
- Kawasaki Versys 650 (Version A2)
- Kawasaki Versys 650
- Kawasaki Versys 1000
- Kawasaki Versys 1000 SE
- Kawasaki Ninja 1000 SX
- Kawasaki Z900RS
- Kawasaki Z900 (version A2)
- Kawasaki Z900
- Kawasaki ZH2

Cette liste est non exhaustive et peut être modifiée.

## **5. Désignation des gagnants**

Un gagnant sera tiré au sort lors de chaque post annonçant une place à gagner. Son nom sera annoncé dans les Stories Facebook et Instagram de Technik Moto le samedi 29 août 2020. Il sera contacté en message privé.

## **6. Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.